

## **La ville de Vendargues met en place une Réserve Communale de Sécurité Civile**

Une première réunion s'est tenue en mairie le lundi 2 octobre 2017 en vue de constituer une réserve communale de sécurité civile.

Le plan communal de sauvegarde, planifiant les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires, a été présenté. Le document d'information sur les risques majeurs a été ensuite évoqué.

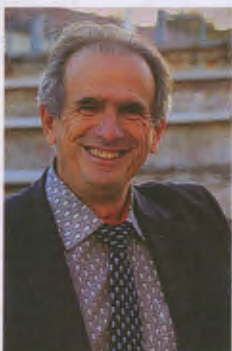
La seconde partie de la réunion a été consacrée à la constitution de la réserve communale de sécurité civile, sa composition, son lieu de rassemblement et les moyens de mise en alerte.

La réserve est constituée de volontaires bénévoles. Ils agissent en appui des équipes de secours, en cas de risque majeur, et en dernier recours. Il n'y a pas de compétence particulière à détenir.

Le présent document a pour but de vous informer plus précisément des missions de la réserve et de vous permettre de faire acte de candidature.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, à diffuser ce document !

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour faire partie de la réserve communale.



**Pierre Dudieuzère**

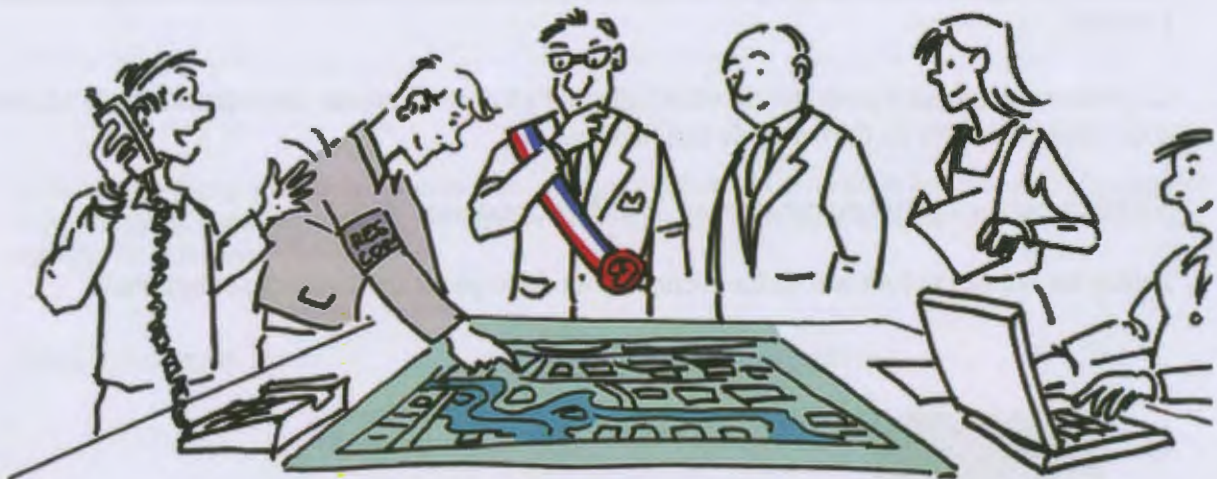
**Maire de Vendargues**

**Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole**



## La Réserve Communal de Sécurité Civile (RCSC)

Elle est placée sous la seule autorité du maire. Elle est chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population. Elle participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités et contribue à la préparation de la population face aux risques. Les actions des bénévoles seront précisées lors de la mise en place de l'organisation interne qui définira les rôles et les missions de chacun au sein de la réserve.



### Définition et utilité de la RCSC

Selon les événements qui peuvent survenir sur le territoire, les services de secours et la commune (sous la responsabilité du maire) vont s'organiser pour faire face aux besoins de la population. Le maire est responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées dans sa commune. Il n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour contribuer à la réponse de sécurité civile qui lui incombe. C'est l'objectif de la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de bénévoles.

Elle est placée sous la seule autorité du maire. Elle est chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population.

### Domaine d'intervention de la RCSC

La réserve communale a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide. Elle participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités et contribue à la préparation de la population face aux risques.

C'est pour cette raison que le maire se doit, préalablement, de mettre en place son organisation interne pour ensuite définir les rôles et missions qu'il peut attribuer à sa réserve.

### Qui peut intégrer la RCSC ?

La réserve communale peut faire appel à des citoyens de tout âge et de toutes compétences. Dans ce cadre, la commune veillera à doter cette réserve de moyens directement liés et adaptés à ses attributions et nécessaires à leur accomplissement.

### Acte d'engagement dans la RCSC (texte définitif en cours de rédaction)

Le soussigné sollicite son engagement en tant que bénévole à la réserve communale de sécurité civile de la commune de Vendargues.

Il reconnaît avoir pris connaissance des missions de la réserve et accepter son règlement intérieur. Il s'engage, dans la limite de son temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve.

En cas de sinistre il s'engage, sauf cas de force majeure, et sous réserve de l'accord de son employeur si c'est pendant son temps de travail, à répondre à toute mobilisation par le maire ou son délégué.

La durée de cet engagement est fixée à un an (ou plus dans la limite de cinq ans). Il est renouvelable par tacite reconduction. L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du maire.



# Appel à candidatures (à photocopier et à distribuer autour de vous...)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... 34740 Vendargues

Tél : -----

Portable : -----

Mail : ----- @ -----

en activité       retraité

Ancienne ou actuelle profession exercée : .....

Autres compétences (secourisme, langues étrangères parlées...) : .....

.....  
.....  
.....  
.....

sollicite mon engagement à la Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune de Vendargues et je m'engage, dans la limite de mon temps disponible et sur la base du bénévolat à participer aux activités de la réserve.

Fait à Vendargues le

Signature :



Document à renvoyer à l'animateur  
avant le 30 novembre 2017

Sébastien Uhrig,  
16 rue de la Cave coopérative, 34740 Vendargues

ou à remettre à la Mairie avec la mention  
"Réserve Communale de Sécurité Civile"

Pour tout renseignement complémentaire :  
mail : [sebastien.uhrig@gmail.com](mailto:sebastien.uhrig@gmail.com) -- tél : 06 14 31 10 74